
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET DU CHEF DU PAYS

CABINET MINISTRIEL

CHANCELLERIE

DECRET N° 87/000 du 17 SEPTEMBRE 1987
portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Mérite Congolais

LE COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX

- (/u - la Constitution du 8 Juillet 1979 de la République Populaire du Congo ;
- (/u - la Loi 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'Ordonnance 019/84 du 23 Août 1984, portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u - le Décret 87/903 du 6 Août 1986, désignant le Président de la République en qualité de Grand Maître des Ordres Nationaux et fixant les modalités exceptionnelles d'attributions de la dignité de grand Croix ;
- (/u - le Décret 87/016 du 26 Janvier 1987, portant nomination des Membres du Conseil des Ordres Nationaux ;
- (/u - le Décret 87/004 du 6 Janvier 1987, portant nomination du Chancelier des Ordres Nationaux ;
- (/u - le Décret 87/099 du 6 Août 1986, portant réorganisation de l'Ordre du Mérite Congolais ;
- (/u - le Décret 86/005 du 5 Août 1986, modifiant le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attributions des décorations des Ordres du Mérite Congolais, Dévouement Congolais et de la Médaille d'honneur ;
- (/u - le Décret 87/096 du 6 Août 1986, portant règlement de remise et du port des décorations des différents Ordres Nationaux ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R E T

Article 1er. - Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais ;

AU GRADE DE COMMANDEUR

Monsieur PARALLO, Président Directeur Général d'Elf-Congo.

Article 2. - Les droits de Chancellerie prévus par les textes en vigueur ne sont pas applicables.

Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de réception, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où le besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 17 SEPTEMBRE 1987

Par le Président du Comité Central du
Parti Congolais du Travail, Président
de la République, Chef du Gouvernement
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX.

Vu pour l'exécution,
Le Chancelier des Ordres Nationaux

Colonel Victor ESIKA-KADALA.

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.